

# Compte-rendu

## Réunion d'information sectorisation des collèges d'Herblay

21 septembre 2015

### Présents

- **M. Rouleau**, Maire d'Herblay - Conseiller départemental, Vice-Président délégué aux relations avec les associations remplacé en séance par **Mme Fatima Moussi**, Mairie d'Herblay – Adjointe à l'éducation
- **Mme Cavecchi**, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement supérieur
- **Mme Docteur**, Conseillère départementale en charge du comité des œuvres sociales
- **M. Vandard**, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (DASEN)
- **Mme Solignac**, Directrice des transports - Conseil départemental
- **Mme Boone**, Directrice de l'éducation et des collèges - Conseil départemental
- **Mme Joly**, Mairie de La Frette, Adjointe à l'éducation

Présent dans la salle : **Cédric Madoré**, Inspecteur de l'éducation nationale 1<sup>er</sup> degré  
**Mme Nonque**, Principale du collège Georges-Duhamel – Herblay  
**M. Fizet**, Principal du collège Jean Vilar – Herblay  
**Mme Garcia**, principale du collège Daguerre, présente car missionnée pour suivre la construction du 3<sup>ème</sup> collège d'Herblay

### Introduction

Mme Cavecchi introduit la réunion : Réunion sur la sectorisation des collèges d'Herblay.

La sectorisation relève de la compétence et de la responsabilité du département qui a la charge des collèges.

L'Education Nationale s'occupe, quant à elle, des affectations

### Le 3<sup>ème</sup> collège

En sept 2013, pour faire face à la croissance démographique importante (27.500 habitants actuellement à Herblay – 18.000 élèves en plus sur le Val d'Oise), la construction d'un 3<sup>ème</sup> collège a été votée (coût : 15 millions d'euros).

Ce 3<sup>ème</sup> collège situé à Herblay sera livré en septembre 2016.

Ce sera un collège 600 (= capacité 600 élèves) avec une surface de 13.200 m<sup>2</sup>.

Situé le long de la RD 48, il aura une zone réservée le long de cette route avec un espace vert (haie d'arbres). Il comprendra : 4 logements de fonction, un parking pour enseignants de 50 places, un plateau de sports, une cour de récréation de 2.200 m<sup>2</sup>, un réfectoire pour 400 demi-pensionnaires relié par un auvent au bâtiment principal composé de salles de classe et bureaux réservés à l'administration.

Il est également prévu des locaux sociaux qui seront insérés dans le collège, mais d'accès indépendant (il est envisagé d'installer la PMI). Ces locaux sociaux ont coûté 1.5 millions euros compris dans les 15 millions de coût général.

Mme Cavecchi évoque trois prérequis pour cette sectorisation des collèges :

- Equilibre des effectifs : faire diminuer les effectifs actuels des deux collèges d'Herblay
- Mixité sociale
- Pérennité (surtout pour La Frette)

Sur la commune de La Frette (4600 Frettois), il n'existe aucun collège. Depuis 2008, les jeunes frettois sont donc affectés soit sur le collège Louis Hayet de Corneilles (Ecole primaire Calmette) ou le collège Camille Claudel de Montigny (Ecole primaire Aristide Briand). Ces deux collèges auraient besoin de libérer de la place.

Dans le cadre de la sectorisation des collèges d'Herblay, le maire de La Frette a demandé à ce que les jeunes frettois soient sectorisés sur un seul et même collège.

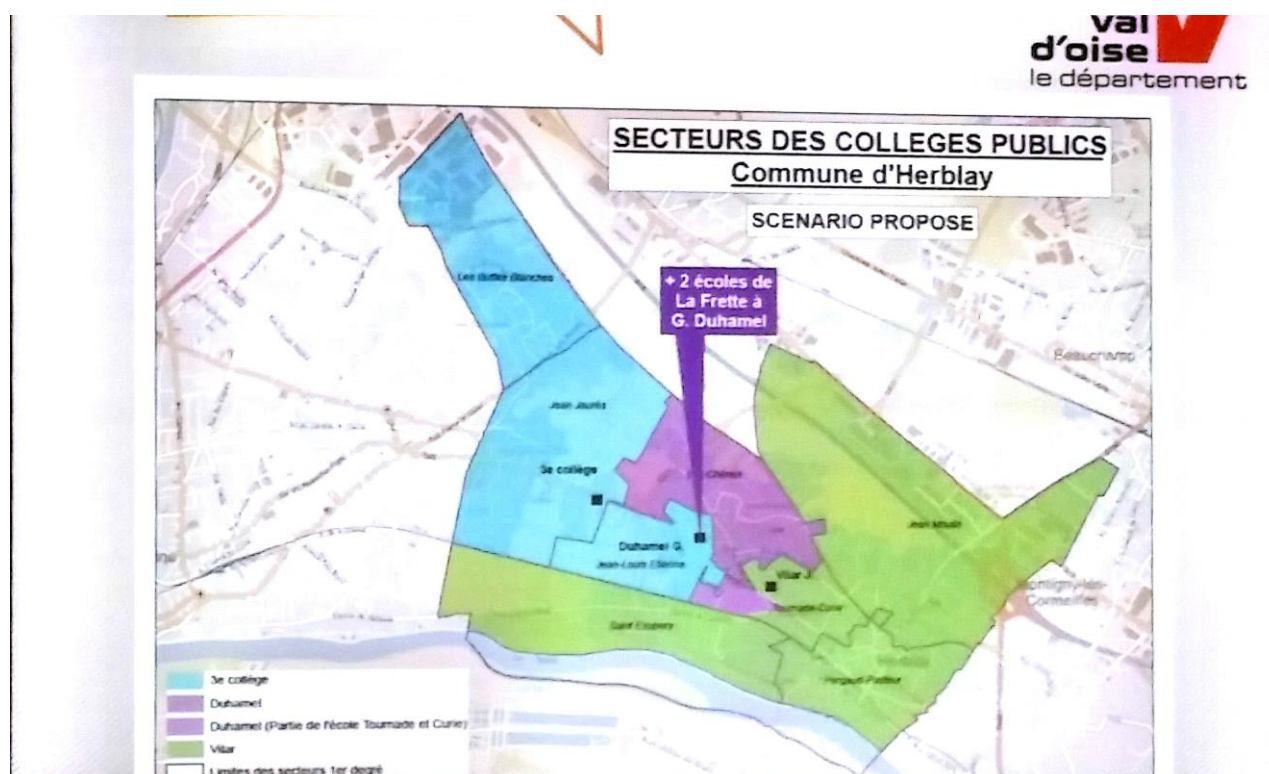
### La sectorisation :

Répartition des effectifs :

	Effectifs 2015-2016	Effectifs prévisionnels 2016-2017	Capacité
Clge Duhamel	650	398	500
Clge Vilar	880	716	800
3 <sup>ème</sup> clge	-	445	600

A noter qu'il y a une marge pour chaque collège permettant d'absorber d'autres élèves.

Répartition par écoles :



Le secteur du 3<sup>ème</sup> collège (en bleu) comprendra les écoles :

- Buttes Blanches,
- Jean Jaurès

Le secteur du clge Duhamel (en violet) comprendra les écoles :

- Les Chênes,
- Marie Curie (30% des effectifs selon domiciliation des parents)
- 2 écoles élémentaires de La Frette (Calmette et A. Briand)
- NB : plus les élèves des nouvelles constructions des Tartres

Le secteur de Vilar (en vert) comprendra les écoles :

Jean Moulin  
Marie Curie (70% des effectifs selon domiciliation des parents)  
Saint Exupéry  
Pasteur

**A noter** que tous les niveaux (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) migreront à la rentrée prochaine (+ les CM2) vers leur collège de secteur tel que défini ci-dessus.

**NB** : les 30% et 70% d'effectifs de Marie Curie allant soit sur Duhamel ou Vilar correspondent essentiellement au quartier des Naquettes. La Tournade ira sur Vilar, les autres quartiers également.

Evaluation du nombre d'élèves changeant de collège :

- Georges Duhamel	moins 376 élèves	→ 3 <sup>ème</sup> collège
- Jean Vilar	moins 49 élèves	→ Georges Duhamel
- Camille Claudel	moins 55 élèves	→ Georges Duhamel
- Louis Hayet	moins 39 élèves	→ Georges Duhamel

+ les élèves provenant éventuellement des écoles privées.

NB : tous les élèves concernés visiteront leur collège d'affectation y compris le 3<sup>ème</sup> collège.

**Les transports :**

- Circuit spécial scolaire STIF (102 euros)
- Lignes régulières à vocation scolaire (ex Optile)(102 euros)
- Imagin'R (174.95 euros)

**Calendrier :**

12 octobre : CDEN (Conseil départemental Education Nationale)  
Décembre 2015 : vote par l'Assemblée Départementale  
Janvier 2016 : notification de la délibération de sectorisation (courrier individuel aux parents)  
Application dès la rentrée prochaine de cette sectorisation.

**Questions diverses :**

**Les collèges actuels vont-ils garder leurs spécificités ?**

Réponse positive de M. Vandard. Duhamel gardera son Ulis et Vilar sa Segpa.

**La principale du collège Duhamel alerte sur le manque d'infrastructures sportives sur Herblay**

Réponse de la mairie : c'est à l'étude. Le lieu n'est pas défini ni la date de construction. C'est surtout un problème de lieu à trouver.

**Interrogation de l'IEN quant à la répartition des effectifs de Marie Curie (30% à Duhamel et 70% à Vilar). Cette sectorisation va créer des problèmes.**

Réponse de M. Vandard : cette coupure a été imposée par le fait que les collégiens de La Frette arrivent à Herblay, qu'ils doivent tous être dans un seul collège. Il a fallu séparer les effectifs de Marie Curie afin que les collèges conservent des effectifs corrects.

Le changement de collège proposé n'est pas un baigne. Cette sectorisation permettra d'assurer une continuité éducative intéressante pour gérer les liaisons entre les enseignants du primaire, les professeurs principaux des collèges et professeurs principaux des lycées.

**Demandes de dérogation envisageables ?**

Réponse de M. Vandard : en fonction des places disponibles. Le nombre de classes étant déterminé par rapport aux effectifs sectorisés sur le collège.

Sont prioritaires pour intégrer un établissement hors du secteur initial de rattachement :

1. les élèves en situation de handicap ;
2. les élèves nécessitant une prise en charge médicale ;
3. les élèves boursiers ;

Les critères autres et notamment de rapprochement de fratrie ne sont plus pris en compte.

**NB** : La Frette et Herblay sont sectorisés sur le lycée Montesquieu = risque de dé-sectorisation pour le lycée Montesquieu pour cause de trop d'effectifs rentrant.

**NB** : très haut débit : début 2018

**NB** : Les parents de La Frette ne sont, pour une grande partie, pas favorables à cette sectorisation. Problèmes de distance, de transports. Refus de quitter le clge Camille Claudel qui n'est pas du tout en sureffectif.

Christine Padoin